

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 12 mars 2012

CG12/2^{ème}/III-11

L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM, Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Bésiers, Cambon, Capayrou, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, et Tabarly ;

Absent excusé ayant donné procuration de vote : M. Dagen ;

Absent excusé : M. Viguié ;

M. Patrick Marty a quitté la salle des délibérations et n'a pas participé au vote pour la subvention de soutien aux missions de l'ADDA

POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE

Comme pour la plupart des Départements, l'essentiel des dépenses culturelles du Conseil Général de Tarn-et-Garonne est consacré à **la conservation du patrimoine, des archives et à la lecture publique.**

En Tarn-et-Garonne, le Conseil Général intervient aussi en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant, avec pour objectifs :

•**une meilleure solidarité géographique** afin que le milieu rural puisse aussi bénéficier d'activités culturelles ;

•**une ouverture sociale et culturelle** en proposant à chacun, et notamment aux jeunes, la chance de découvrir un épanouissement personnel plus complet et une plus grande qualité de vie par une pratique culturelle.

Le bilan 2011 démontre la constance de l'effort de notre collectivité bien au-delà de ses compétences obligatoires.

**BILAN 2011
DE LA POLITIQUE CULTURELLE
DEPARTEMENTALE**

Les actions du Conseil Général s'établissent de la façon suivante :

I. EN INVESTISSEMENT

Les aides départementales à l'investissement concernent essentiellement la protection du patrimoine. Une convention a été signée, en 2009, avec le Conseil Régional pour une **démarche concertée** en ce domaine.

1. Aide aux communes pour la restauration des monuments historiques classés et inscrits, objets mobiliers classés et inscrits, orgues classées

Le montant des aides accordées s'élève en 2011 à **152 951 €**

Dans les projets de rénovation de ces monuments, le Conseil Général participe à hauteur de 25 % des travaux dans la majorité des cas. Ainsi, notre patrimoine culturel a pu être sauvegardé qu'il s'agisse de la restauration d'objets mobiliers ou de bâtiments .

2. Aides aux communes et aux particuliers pour la restauration de pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau et à vent, fours à pain, fournils et gariottes

Depuis 1982, cette politique permet d'accorder aux communes et particuliers une aide financière pour la restauration du patrimoine vernaculaire. Elle aura généré, au titre de 2011, pour **41 865 €** de subventions aux particuliers et **5 843 €** aux communes.

3. Inventaire du Pays Midi-Quercy

Le Conseil Général a signé une convention de trois ans (2009-2011) avec la Région et le Pays Midi-Quercy et attribue une aide de **60 000 €** annuels pour cette opération d'inventaire du patrimoine bâti des 49 communes du territoire réalisée par le syndicat mixte du Pays Midi-Quercy. Les communautés de communes du Quercy Vert et Terrasses et Vallée de l'Aveyron ont été étudiées ainsi que les communes de Saint Antonin, Cazals, Cayriech et Réalville.

II. EN FONCTIONNEMENT

1. A.D.D.A. 82

En 2011, les subventions allouées par le Conseil Général, soit **174 500 €** ont permis à l'A.D.D.A. de développer ses missions et d'organiser des manifestations qui ont été fréquentées par près de 8 100 personnes :

-1 100 personnes ont suivi la 22ème édition du tremplin **Tarn-et-Garock** qui s'est déroulée à Grisolles, Montbartier et Saint-Nicolas de la Grave ;

-1 300 spectateurs ont assisté du 16 au 18 septembre 2011, aux concerts « **Châteaux Chantants** » organisés en partenariat avec 14 communes du département dans des sites patrimoniaux majoritairement publics. Cette opération a bénéficié d'une aide départementale de 17 000 euros dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel.

-**Action culturelle en milieu rural** de février à mai 2011 à Gramont : 80 personnes ;

-mise en œuvre du **schéma départemental des enseignements artistiques** : structuration des écoles de musique, mise en place de formations pour les enseignants, ateliers danse et parcours en danse, mise en place du brevet musical départemental (74 élèves) ;

-sensibilisation du jeune public au **spectacle vivant** : la rencontre départementale des arts dédiée à l'enfance et à la jeunesse « Le Big Bang des arts » organisée du 14 mars au 16 avril a été suivie par 2 521 personnes ; les spectacles jeune public et expositions organisés à l'espace des Augustins ont accueilli 907 spectateurs ;

-des actions de **sensibilisation en milieu scolaire** ont été organisées de février à décembre en amont de ces spectacles (1 440 élèves).

2. Musique

Notre politique comporte deux volets :

l'aide aux écoles de musique : il s'agit d'une aide au fonctionnement et à l'acquisition d'instruments de musique en faveur des écoles associatives et publiques, **69 338 €**y ont été consacrés en 2011.

l'aide à la diffusion musicale : en 2011, **71 800 €** ont été attribués à l'association le Rio, aux orchestres départementaux tels que l'Ensemble Organum et « Les Passions» Orchestre Baroque de Montauban, au festival les « Soirs de Moissac ».

3. Théâtre

Afin de promouvoir le théâtre en milieux scolaire et rural, le Conseil Général aide différentes troupes locales. Cette action vise à dynamiser et décentraliser une activité essentiellement urbaine.

En 2011, une enveloppe globale de **140 505 €** a été répartie entre différentes compagnies et associations théâtrales telles que le Local, Quercy Productions, l'Embellie, Symphorèse, Festivalence, le Théâtrophone, et Arène Théâtre.

4. Occitan

Le Conseil Général soutient la défense et la promotion de la langue et de la culture occitanes. Une dotation globale de **86 500 €** a été votée pour les opérations Al Canton et la sensibilisation à la langue occitane en 2011 dans **64 écoles (50 communes)**. Notre département est le premier de l'académie pour la sensibilisation des élèves du primaire (20 % des effectifs totaux) et 6 sites bilingues sont ouverts.

5. Lecture Publique

Une aide de **50 000 €** a été consacrée à la 21^{ème} édition de Lettres d'automne, à l'organisation du salon jeunesse et les venues d'auteurs en milieu scolaire, alors qu'une aide de **2 400 €** était attribuée pour l'organisation du 16^{ème} festival « Alors raconte » à l'association des Amis de la Médiathèque.

6. Manifestations culturelles et festivals

Le Conseil Général s'implique également dans le tissu associatif en soutenant diverses associations et manifestations culturelles. En 2011, les associations culturelles et socioculturelles ont reçu un montant global de subventions de l'ordre de **903 430 €** dont **138 763 €** dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel.

POLITIQUE CULTURELLE EN 2012

PROPOSITIONS

La politique culturelle repose, pour l'essentiel, sur des **aides aux associations culturelles** qui s'articulent autour de plusieurs volets :

- les aides attribuées en séance dans le livre bleu des «subventions aux associations », pour le **fonctionnement ou l'organisation de manifestations** ;
- les aides attribuées dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, principalement pour des **manifestations à vocation d'animation locale** ;

- les aides accordées dans le présent rapport qui correspondent à des **partenariats pérennes** dans les domaines de la lecture, de l'occitan et du spectacle vivant avec le soutien à des structures ressources, dont les actions relèvent de la création et de la diffusion artistiques, ainsi que d'une dimension éducative envers les jeunes.

I. CONSERVATION DU PATRIMOINE

1. Monuments historiques

Comme chaque année, un rapport sera présenté en DM1 lorsque la programmation Etat concernant les monuments historiques classés sera connue. Toutefois, dans le cadre de ce Budget Primitif, je vous propose de ratifier un crédit de **60 951 €** sur les articles 204141-204142, sous-fonction 312, au titre des autorisations de programme antérieures.

2. Pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent

L'aide départementale s'applique aux projets de restauration du patrimoine rural traditionnel, propriété des particuliers et des communes. Cette politique existe depuis 1982 et a permis de sauvegarder un patrimoine rural dont l'intérêt historique, ethnologique et touristique n'est plus à démontrer. En 27 ans d'interventions sur ce patrimoine, l'Assemblée Départementale a contribué à en **réhabiliter près de 40 %**.

Je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **15 000 €** au titre des aides aux communes et de **14 862 €** pour les particuliers.

3. Inventaire

Le Pays Midi-Quercy s'est engagé dans une démarche d'inventaire de son patrimoine bâti et a signé avec la Région et le Département une convention pour trois ans (2009-2011) qui définit les objectifs du programme de recensement et d'étude du patrimoine du Pays Midi-Quercy, les enjeux et clauses techniques et scientifiques de cette opération ainsi que les financements. Le budget annuel est estimé à **150 000 €** essentiellement constitué des salaires des 4 personnes chargées de mener l'inventaire.

Les **deux tiers du territoire** restent encore à étudier et l'ensemble des partenaires a accepté de **renouveler pour trois dernières années leur participation pour un budget global toujours estimé à 450 000 €**. Le programme scientifique prévoit un changement de méthode et de travailler désormais sur un inventaire thématique (le patrimoine rural) afin de couvrir le reste du territoire sur les 3 prochaines années.

La Région a donné son accord au renouvellement du partenariat avec le Pays Midi-Quercy sur la base d'une participation de 180 000 €.

Je vous propose de continuer à participer à cette opération **sur des bases identiques** à la période précédente, soit une participation de **40%** sur la période 2012-2014 représentant 180 000 €, et de m'autoriser à signer la convention cadre pluriannuelle, étant précisé que, chaque année, une convention financière précisera le montant des subventions votées par chaque collectivité. La Région et le Département participeront ainsi globalement chacun à hauteur de 180 000 € sur cette période 2012-2014.

Je vous propose de ratifier un crédit de **60 000 €** pour l'année 2012, à l'article 6573474 sous fonction 311, au profit du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

II. ENSEIGNEMENT MUSICAL - Aides aux écoles de musique

Pour la période de septembre 2011 à juin 2012, je vous propose d'adopter une enveloppe de **80 000 €** pour ces aides qui seront accordées, selon les critères définis par le schéma départemental des enseignements artistiques adopté en mars 2007 qui fera l'objet d'une évaluation pour la rentrée 2012/2013, après 5 ans d'application.

III. SPECTACLE VIVANT

1. Création et diffusion musicales :

Notre collectivité est un partenaire important non seulement des festivals de musique organisés sur le territoire mais, aussi, des ensembles musicaux et structures dont le rayonnement est reconnu au niveau départemental, régional voire national.

Je vous propose d'accorder des aides départementales à la création et diffusion musicales aux orchestres de haut niveau, au Rio et aux festivals de Moissac dans le cadre d'une enveloppe de **71 800 €** ainsi répartie :

• « Les Passions » - Orchestre Baroque de Montauban **21 000 €**

Créé en 1986 par Jean-Marc Andrieu, cet ensemble à cordes spécialisé dans la pratique des instruments d'époque, de réputation internationale, est soutenu par la DRAC (58 000 €), la Région Midi-Pyrénées (33 600 €), les villes de Montauban (54 000 € + 9 500 € de valorisation aide logistique et matérielle) et Toulouse (6 000 €). L'orchestre maintient ainsi un équilibre de 40 % de subventions publiques pour 54 % de recettes propres.

L'année 2011 a été marquée par la programmation de **29 concerts** au niveau local et international (dont 18 en région Midi-Pyrénées et 8 en Tarn-et-Garonne) et l'enregistrement d'un disque. Des répétitions générales publiques des concerts, non diffusés sur le département, sont régulièrement données en avant première à l'auditorium du conservatoire et des actions pédagogiques sont menées en direction des scolaires.

Pour 2012, il prévoit des concerts et l'enregistrement d'un disque. Je vous propose de reconduire une aide de **21 000 €** à l'orchestre « Les Passions ».

● Ensemble Organum 21 000 €

En résidence à l'abbaye de Moissac depuis 2001, cet ensemble de réputation internationale dirigé par Marcel Pérès, est spécialisé dans les répertoires médiévaux. Il est soutenu par la DRAC (70 000 €), la Région Midi-Pyrénées (43 500 €) et la ville de Moissac (20 000 € + 20 000 € de valorisation).

Il développe des activités de recherche, d'enseignement et de diffusion des musiques médiévales depuis l'abbaye de Moissac. En outre, des sessions pédagogiques à l'attention des professionnels, amateurs et enfants sont proposées régulièrement. A cet égard, un partenariat a été établi avec le conservatoire de musique de Montauban et l'Université Toulouse le Mirail.

En 2011, **20 sessions de chant et 15 dans le département** ont été organisées à l'attention des adultes et des enfants. **56 concerts**, dont **26 dans le département** ont été diffusés dans le cadre des « Diagonales », accompagnés de tables rondes et de conférences et une édition discographique ont marqué l'année 2011.

Pour 2012, l'ensemble fêtera ses 30 ans d'existence et souhaite maintenir son offre pédagogique (15 sessions de chant) et de diffusion avec trois rendez-vous annuels avec le public local (les diagonales de printemps à Moissac, d'été à Lauzerte et Moissac et d'automne à Montpezat de Quercy et Moissac) et programmer une trentaine de concerts.

Je vous propose de reconduire une aide de **21 000 €** à l'Ensemble Organum.

● Le Rio 10 400 €

L'Association « Le Rio Grande », à travers les labels « Scène de Musiques Actuelles » (SMAC) et « Pôle Régional de Musiques Actuelles », bénéficie du soutien de l'Etat (55 000 €), de la Région Midi-Pyrénées (40 320 €) et de la Ville de Montauban (100 000 €). En redressement judiciaire jusqu'en octobre 2010, Le Rio a soldé sa dette et l'exercice 2010 est positif grâce à une dotation supplémentaire de la Ville de Montauban et une année exceptionnelle en billetterie avec des têtes d'affiche qui ont permis d'augmenter l'attractivité du Rio.

Cependant l'avenir du Rio reste incertain (pas de renouvellement par la Ville du bail de location des locaux de répétition et non-conformité de la salle aux normes d'accessibilité aux handicapés en 2015).

Je vous propose d'accorder une aide de **10 400 €** à l'association « Le Rio Grande » pour maintenir son action en 2012, sur 3 centres d'activités :

- **la diffusion au sein du Rio Grande ou hors les murs** : production de 3 à 5 manifestations par mois et accueil d'une dizaine de manifestations organisées par des structures extérieures, collaborations avec des associations ou structures en voie de professionnalisation pour l'organisation d'évènements. La politique tarifaire pratiquée permet l'accès au plus grand nombre.

- **le développement et l'accompagnement des pratiques** : accompagnement artistique des groupes amateurs pour la répétition scénique (20 jours) ; le Rio Grande prévoit 12 à 14 résidences par an pour des groupes issus de la région.

- **l'action culturelle, l'éducation artistique et la prévention des risques** connexes à la pratique ou l'écoute des musiques actuelles amplifiées (moyenne de 120 rendez vous).

• Association pour la défense et l'illustration de l'abbatiale de Moissac (A.D.I.A.M.)
6 500 €

Cette association organise un Festival « Les Soirs de Moissac », concerts de musique classique et musiques du monde, donnés en période estivale, au cloître et au coeur de l'Abbaye. **6 spectacles fréquentés par plus de 700 spectateurs ont été proposés en 2011** et ont bénéficié de notre soutien, de celui de la région (4 750 €) et de la ville (7 000 €).

Je vous propose de reconduire en 2012 notre soutien à l'A.D.I.A.M. à hauteur de **6 500 €**

• Commune de Moissac 12 900 €

La Ville de Moissac organisera, en collaboration avec l'association Moissac Culture Vibrations, **la seizième édition du festival de la Voix** qui se déroulera du 28 juin au 1 juillet 2012 sur le coeur historique de Moissac.

En 2011, **18 spectacles (dont 11 gratuits) ont accueilli près de 5 913 spectateurs**. La manifestation a été soutenue par notre collectivité à hauteur de 12 900 €, la Région (8 640 €), la communauté de communes (7 583 €) et du mécénat (10 805 €).

La 16ème édition, dont le budget prévisionnel est estimé à 212 422 €, mettra en valeur le spectacle de voix dans la rue et la majorité des spectacles continueront à être proposés à des tarifs bas ou gratuits afin de permettre une large accessibilité au public.

C'est dans ce cadre que je vous invite à reconduire une aide de **12 900 €** à la commune de Moissac.

•Commune de Moissac : Pôle patrimonial de rayonnement culturel de Moissac

La Ville de Moissac a élaboré un projet culturel à partir du dispositif régional de pôle patrimonial de rayonnement culturel, et du label Pays-Ville d'Art et d'Histoire.

Ce projet s'appuie sur deux piliers : **le patrimoine moissagais et les musiques anciennes**. Les objectifs sont de conforter et développer la vocation culturelle et artistique de Moissac et de faire connaître le site comme lieu de réflexion, d'échange et de diffusion sur les arts médiévaux.

Au titre de 2012, je vous propose de reconduire à la commune de Moissac, la subvention de **21 028 €** pour les activités de son pôle patrimonial de rayonnement culturel, et, pour cela, de ratifier le crédit correspondant à l'article 6573475 sous fonction 311.

2. Création et diffusion théâtrales :

Je vous propose de reconduire une enveloppe globale de **138 005 €** répartie entre les associations suivantes :

•Le Local – Espace Jean Durozier 40 205 €

Après la fermeture de sa salle en juin 2011, cette structure professionnelle continue ses activités de création artistique et diffusion à partir de Montricoux après avoir conclu un accord avec Mme Namy, propriétaire du château de Montricoux.

Elle a employé 5 salariés et une trentaine d'intermittents du spectacle (comédiens et techniciens). Elle effectue un travail de **création artistique**, diffuse ses spectacles **sur le département et en région**, et programme des actions **en direction des jeunes** avec, notamment, un temps fort au mois de mars en cohérence avec le Big Bang des Arts. Sa dernière saison théâtrale a été suivie par près de **11 812 spectateurs sur 124 séances**.

Pour 2012, la compagnie prévoit deux créations, la diffusion de son répertoire en région et dans le département, dont le festival de théâtre estival à Montricoux. Compte tenu de la fermeture du Local qui génère une baisse de coût d'exploitation de l'ordre de 10%, je vous propose de baisser l'aide départementale (45 205 € en 2011) à 40 205 € ainsi répartie :

- 12 505 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 7 700 € d'aide à la création ;
- 20 000 € d'aide à la diffusion.

• Le Théâtrophone

5 000 €

Cette structure a été créée en 2009 par François-Henri Soulié, auteur, comédien et metteur en scène bien connu du secteur culturel, autour de son oeuvre dramaturgique. Sa vocation est la création d'oeuvres théâtrales entièrement originales fondées sur des textes nouveaux et faisant appel à des créateurs vivant en région. En 2011, plus de **3 600 spectateurs** ont suivi les représentations de son répertoire. En 2012, je vous propose d'accorder à cette structure une aide à la diffusion de 5 000 € .

• Compagnie de l'Embellie

7 050 €

Cette compagnie de théâtre amateur exploite une salle de spectacle route de Bordeaux à Montauban. Elle effectue un travail de formation au travers de ses ateliers pour adolescents et adultes, dont elle crée et diffuse les pièces sur le département. Près de **1 276 personnes** ont fréquenté les spectacles de la compagnie et **3 812** ont fréquenté la salle sur la dernière saison. Je vous propose, pour 2012, de reconduire une aide de **7 050 €** ainsi répartie :

- 5 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 1 000 € d'aide à la création ;
- 1 050 € d'aide à la diffusion

• Quercy Productions

12 750 €

Cette compagnie, basée à Cayriech, emploie 4 intermittents. La dernière saison théâtrale comprenait 26 représentations dans le département et en région.

Pour 2012, je vous propose de reconduire une aide de **12 750 €** pour sa création, « Les précieuses ridicules » de Molière, et pour la diffusion de son répertoire (30 représentations prévues) ainsi répartie :

- 3 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 6 750 € d'aide à la création ;
- 3 000 € d'aide à la diffusion

• Association Symphorèse

7 500 €

Cette association basée à Cazes-Mondenard souhaite faire de l'église de Mazères, un lieu occasionnel de créations et de manifestations artistiques dans lequel elle a donné 5 représentations théâtrales en 2011. Elle souhaite développer son action en reprenant et remaniant sa création « Roman du Petit Prince » et a le projet d'ouvrir une école de théâtre dans l'ancienne école désaffectée de Saint Avit. Dans l'attente de la finalisation de ce projet et en tenant compte du bilan 2011, je vous propose de réduire en 2012, l'aide départementale (10 000 € en 2011) à 7 500 € ainsi répartie :

- 3 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 2 500 € d'aide à la création ;
- 2 000 € d'aide à la diffusion

• Association Festivalence 42 500 €

Cette association organisera à Valence d'Agen, en août 2012, la 19^{ème} édition du spectacle « Au fil de l'eau... une histoire ».

La structure emploie 2 permanents et 15 saisonniers. Plus de 450 bénévoles oeuvrent à cette grande fresque historique dont sept représentations sont prévues.

Près de **190 000 spectateurs, issus du Grand Sud** ont vu ce spectacle depuis sa création. Je vous propose de lui reconduire une aide à l'organisation de l'édition 2012 d'un montant de **42 500 €**

• Arène Théâtre 20 000 €

Cette compagnie professionnelle (3 permanents) mène des actions artistiques en Tarn-et-Garonne et a su créer des rendez-vous tels que le festival «Les Décousues» à Coutures, et depuis 5 ans, la Nuit des musées à Belleperche pour laquelle notre collectivité lui commande la création d'un spectacle spécifique.

En 2011, elle a donné **55 représentations** dont 25 dans le département et employé une vingtaine d'artistes et techniciens du spectacle.

Conventionnée par la Région Midi-Pyrénées, et par la Ville de Moissac où elle s'est installée en résidence, elle souhaite diffuser son répertoire, renouveler sur l'été 2012 la septième édition des Décousues et proposer une nouvelle création jeune public pour la fin de l'année 2012.

Je vous propose de reconduire l'aide de **20 000 €** à cette compagnie pour l'année 2012, ainsi répartie :

- 5 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 11 000 € d'aide à la création ;
- 4 000 € d'aide à la diffusion

• Association Etre 3 000 €

Cette association créée en 2008 et basée à Lafrançaise, a présenté plusieurs de ses créations dans le département et en région, et bénéficié d'une aide départementale dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel. Afin de reconnaître son travail, je vous propose de lui accorder une aide à la création de 3 000 € pour son prochain projet « Caligula ».

IV- OCCITAN

L'action départementale en faveur de la langue et de la culture occitanes se décline sur deux axes : **les opérations « al canton »** et **l'enseignement de la langue à l'école**.

Je vous propose de reconduire cette politique spécifique, mise en oeuvre, pour ce qui est de l'initiation à la langue, en déclinaison du contrat de plan Etat-Région et en partenariat avec les communes.

1. Les opérations « Al Canton » : 30 000 €

Les opérations «Al Canton» sont destinées à recueillir des témoignages écrits et oraux de notre passé sur le territoire d'un canton (collecte et inventaire des ressources du patrimoine local) et de restituer, en direction de la population locale, les éléments recensés au travers d'éditions d'ouvrages et documents audiovisuels.

Avec les deux opérations en cours sur les **cantons de Molières** et de **Lafrançaise**, l'ensemble du département est désormais couvert. L'édition des ouvrages sera achevée en 2012 pour chaque canton.

Les actions prévues en 2012 concernent :

- d'une part, la préparation des deux derniers DVD : Verdun et Lafrançaise/Molières/Montauban Ouest ;
- d'autre part, la présentation du livre de Molières début mars et de celui de Lafrançaise qui paraîtra à l'automne, ainsi que les DVD réalisés sur les cantons de Beaumont/Lavit ; Montech/Saint Nicolas de la Grave ; Grisolles/ Villebrumier /Montauban Est.

L'encadrement des enquêtes et le suivi de fabrication des documents sont assurés par l'Institut Occitan Aveyronnais, prestataire du Conseil Général en raison de son expérience sur ce type d'opérations.

L'Institut d'Etudes Occitanes-Association Antonin Perbosc est également notre partenaire et appui technique de ces opérations Al Canton. Il assume la charge des enregistrements vidéo numériques. Aussi, je vous propose de reconduire une subvention de **30 000 €** à cette association au titre des actions à engager en 2012. Une convention sera établie pour concrétiser ce partenariat sur les actions en faveur de l'occitan.

2. Sensibilisation à la langue occitane : 56 500 €

Les actions scolaires en faveur de la sensibilisation à l'occitan sont menées par l'ALCOC (Association pour la Langue et la Culture Occitanes) qui rémunère une équipe d'intervenants avec l'aide des communes, ou des Communautés de Communes, du Conseil Général et de la Région.

C'est ainsi que notre département affiche le **meilleur taux** de sensibilisation à l'occitan de l'académie, **avec 20 % des effectifs du primaire sensibilisés** (5 085 élèves). 527 élèves suivent un enseignement dans les 6 sites bilingues ouverts dans le département et 12 collèges et 4 lycées proposent une section langue régionale (1 176 élèves concernés).

L'Etat et la Région ont signé le 1er décembre 2009 une convention cadre de partenariat pour le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan sur la période 2009-2015. En déclinaison de cette convention cadre, des conventions particulières peuvent être déclinées sur mesure entre les collectivités qui le souhaitent et les inspections académiques départementales.

La convention particulière pour notre département, rédigée en collaboration avec les services de l'Inspection Académique et la Région, est en cours de finalisation et sera signée avant la fin de l'année scolaire. L'objectif de cette convention est de développer de manière cohérente et concertée les actions menées par l'Etat qui intervient sur l'enseignement de la langue régionale et celles menées par notre collectivité locale, axées principalement sur les actions de sensibilisation et de valorisation de la langue et cultures occitanes.

Pour l'année scolaire 2011/2012, je vous propose de reconduire une subvention de **56 500 €** à l'ALCOC ainsi répartie :

- . **52 000 €** pour le fonctionnement et le recrutement d'intervenants agréés en langue occitane,
- . **3 100 €** pour l'achat de documentation et matériel pédagogique
- . **1 400 €** pour la formation continue des intervenants extérieurs.

V -ACTIONS EN FAVEUR DE LA LECTURE

Avec un budget global de **50 000 €** elles s'articuleront autour de :

- l'association Confluences 40 000 €

L'association Confluences organise annuellement diverses rencontres littéraires dont un festival « Lettres d'automne » sur deux semaines en novembre et des animations littéraires dans les collèges dans le cadre d'une opération baptisée « Plaisir de Lire en collèges ». En 2012, les collèges de Beaumont, Lafrançaise, Flamens à Castelsarrasin, Jean Jaurès à Montauban, bénéficieront d'animations autour d'une oeuvre de Daniel Pennac.

La 22^{ème} édition du festival «Lettres d'automne » aura lieu durant la deuxième quinzaine du mois de novembre en divers lieux du département. Plusieurs manifestations s'adressant à tous les publics y compris les scolaires, seront organisées autour d'un écrivain de langue francophone.

Je vous propose de reconduire une aide de **30 000 €** pour le **festival littéraire Lettres d'Automne**, et **10 000 €** pour l'opération **Plaisir de Lire en collèges**.

● l'association REEL 10 000 €

Les trois grands domaines d'activités de l'association REEL sont :

- l'organisation d'un salon du livre jeunesse du 9 au 13 mai 2012 ;
- les venues d'auteurs et d'illustrateurs invités dans les écoles et collèges (30 auteurs ont été reçus pour 72 rencontres dans 91 établissements soit 7996 élèves en 2011) ;
- des actions d'animations et de formation menées toute l'année dans le cadre des projets éducatifs avec les établissements scolaires, les médiathèques, les centres de loisirs, les communautés de communes, les Pays Midi-Quercy et Pays Montalbanais, ateliers d'écriture hebdomadaires à la maison d'arrêt de Montauban.

Je vous propose d'accorder à l'association REEL, une aide de **4 000 €** pour l'organisation du **salon du livre jeunesse** et de **6 000 €** pour les **venues d'auteurs /illustrateurs** en mai 2012.

VI – ACTIONS JEUNE PUBLIC

1. Action culturelle en milieu scolaire

Je vous propose de reconduire en 2012, un budget de **10 000 €** pour mener des actions d'éducation artistique en milieu scolaire. Comme chaque année, la Commission Éducation, Sport et Culture sera saisie, pour avis, sur les dossiers présentés à la Commission Permanente dans le cadre de cette politique qui concernera principalement :

- l'éducation artistique avec des actions de sensibilisation à la musique et à la danse menées par l'ADDA 82, adaptées aux orientations du schéma départemental des enseignements artistiques ;
- la classe de jeunes inadaptés sociaux de la maison d'arrêt de Montauban ;
- les manifestations d'information sur l'orientation visant à développer une réflexion sur les métiers et une éducation des choix en fonction des centres d'intérêt et des aptitudes des élèves (rencontres emploi-formation-insertion...).

2. Transports d'élèves

Une enveloppe de **30 000 €** est consacrée à la prise en charge des transports des élèves (écoles et collèges) pour leur acheminement vers les manifestations culturelles départementales dont :

- les actions des services éducatifs du Musée Ingres, des archives départementales, des abbayes de Belleperche et de Moissac, du musée Calbet à Grisolles et de l'Association Fermat Lomagne à Beaumont, du Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement (CPIE Midi-Quercy) à Caylus ;
- les animations programmées à l'Espace des Augustins ;
- les actions en temps scolaire du festival Lettres d'automne (pour les collèges uniquement) ;
- les spectacles jeune public du Local à Montricoux (pour les collèges uniquement).
- les manifestations, animations, évènements culturels locaux jeune public ponctuels, organisés à l'attention des collégiens (rencontres chorales, trinome académique, etc...)

A ce titre, le Conseil Général accorde une participation sur le coût des transports selon les modalités suivantes :

- Prise en charge d'un forfait de 180 € (trajet inférieur à 100 km aller-retour) ou 230 €, dans la limite d'un déplacement annuel par établissement et par animation.

Pour les 3 cas suivants, le mode de prise en charge est différent :

- « Science en fête » à Novalia et « rencontres emploi-formation-insertion » : 75 % des transports dans la limite des forfaits susvisés par bus ;
- le festival « Big Bang des arts » : 50 % des transports vers les lieux de spectacle vivant.

Lors de sa réunion consacrée au vote de la décision modificative n°2 de 2011, notre Assemblée a décidé, à partir de janvier 2012, de **prendre en charge ces dépenses par le biais d'une participation aux établissements scolaires**, et non plus de prestations directes payées aux transporteurs. Notre participation sera payée au vu des factures acquittées par les établissements scolaires.

3. Prix divers et récompenses :

attribués lors de différents concours

5 300 €

VII – POLITIQUES TERRITORIALISEES

1. Fonds d'Intervention Culturel

Je vous propose d'adopter une enveloppe de **85 000 €** pour satisfaire en 2012 les demandes d'aides relatives à l'organisation de manifestations à caractère culturel, touristique ou de promotion du département, qui seront attribuées par la Commission Permanente après avis de la commission ad hoc. Comme chaque année, cette ligne budgétaire pourra faire l'objet d'un abondement en DM1.

2. Schémas de développement culturel des Pays

Le Pays Midi-Quercy et le Pays Montalbanais ont souhaité s'inscrire dans le dispositif régional des **projets culturels de territoire** et ont signé une convention territoriale de développement culturel avec la Région et le Département.

Pour le Pays Midi-Quercy, cette convention a été renouvelée en 2011 pour trois nouvelles années (2011-2013) avec les participations respectives, et à parité, de la Région et du Département égales à **70 000 euros** ainsi répartie : 30 000 euros en 2011 ; 20 000 euros en 2012 ; 20 000 euros en 2013.

Le pays montalbanais a signé sa convention fin 2009 et présentera sa troisième programmation .

La Commission Permanente approuve par délégation, les programmes opérationnels annuels respectifs et la répartition des subventions aux porteurs de projet.

Le rythme de réalisation de ces programmes dépasse l'exécution en année civile et le paiement des soldes des subventions se faisant après leur réalisation et présentation d'un bilan financier, le calendrier des crédits de paiement est prévu sur 2 ans.

Je vous propose :

- d'allouer pour la programmation 2012 du Pays Midi-Quercy, une enveloppe d'intervention de **20 000 €** avec le calendrier de crédits de paiement suivant : 10 000 € en 2012 et en 2013 ;
- d'allouer pour la troisième programmation du Pays Montalbanais, une enveloppe d'intervention de **50 000 €** avec le calendrier de crédits de paiement suivant : 30 000 € en 2012 et 20 000 € en 2013 ;
- de ratifier un crédit global de paiement de 75 413 € à l'article 674562 sous fonction 311 dont 35 413 € au titre des actions 2011 restant à réaliser pour ces deux pays ainsi répartis : 20 491 € au titre de 2011 pour le Pays Montalbanais et 14 922 € pour le Pays Midi-Quercy.

3. Commune de Nègrepelisse : Centre d'art et de design « la Cuisine »

Dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi-Quercy, pour les partenaires institutionnels : Ministère de la Culture, Région Midi-Pyrénées et Conseil Général , il est prévu pour 2012, un budget prévisionnel estimé à 186 800 € avec une participation de 45 000 € du Ministère de la Culture, de 15 500 € de l'Europe, de 37 000 € de la Région et de 37 000 € du Département

Je vous propose donc de reconduire une aide de **37 000 €** pour la commune de Nègrepelisse pour le fonctionnement et les activités de son centre d'art La Cuisine à l'article 6573473 sous fonction 311 du budget départemental.

4. SERVICE DÉPARTEMENTAL DE MATÉRIEL SCÉNIQUE

Ce service départemental propose ses activités de prêt de matériel de scène aux communes et associations socioculturelles du département, organisatrices de manifestations socioculturelles et qui bénéficient, ainsi, de prestations de qualité avec des tarifs préférentiels.

Conformément à la décision prise en 2011 de renouveler une partie du parc son sur deux exercices, je vous propose de ratifier un crédit de **40 000 €** en investissement pour la seconde tranche.

Le montant des recettes est estimé à **27 000 €** pour un volume global de dépenses de **49 600 €** dont 9 100 € en fonctionnement, hors frais de personnel.

VIII – ADDA 82

Créée en 1974, cette association départementale est un **partenaire incontournable du développement territorial et culturel du Tarn-et-Garonne**. Dans le cadre de ses missions, elle met en place des actions de sensibilisation, programme des spectacles décentralisés, distribue conseils et aides aux porteurs de projets culturels, aide à la structuration de l'enseignement artistique, contribuant ainsi à l'aménagement du territoire et à la promotion de la vie culturelle départementale.

En 2012, l'ADDA poursuivra la mise en oeuvre des missions suivantes :

–**développement des pratiques musicales actuelles des amateurs** : 22ème édition du Tarn & Garock (les concerts de ce tremplin ont lieu en janvier, février et avril à Grisolles, Saint Antonin Noble Val et Saint Nicolas de la Grave).

–**actions de diffusion et sensibilisation du jeune public au spectacle vivant** : la rencontre départementale des arts dédiée à l'enfance et à la jeunesse Le Big Bang des arts aura lieu du 6 mars au 7 avril ; l'ADDA développe une **programmation jeune public et résidences d'artistes à l'espace des Augustins** avec un budget de 30 000 euros affecté à cette mission.

–**diffusion départementale et patrimoine** : action culturelle en milieu rural de février à juillet à Beaumont avec la compagnie de danse La Lloba et à Labarthe et Molières pour la culture occitane ; l'opération des châteaux chantants a été revue dans sa mise en oeuvre avec une plus grande implication financière et logistique des communes ou communautés de communes bénéficiaires de ses interventions. La participation de notre collectivité à cette opération sera examinée dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel.

-**centre de ressources départemental** : aides aux projets, conseil, expertise, développement d'une banque interactive de données communes à l'ensemble des acteurs du département intégrant le répertoire des acteurs culturels. Edition du guide de l'été culturel publié à 22 000 exemplaires, et du mensuel « Sortir en Tarn-et-Garonne ».

-**mise en oeuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques** : structuration des écoles de musique, volet formation avec l'opération danse à l'école et en musique (ateliers), mise en place du brevet musical départemental, stages, pratique collective et diffusion des ensembles des écoles de musique sur le département, parcours en danse.

Pour ce faire, je vous propose d'accorder une aide de **204 500 €** à l'ADDA 82 pour la réalisation des missions susvisées. S'agissant de la subvention de fonctionnement propre à cet organisme départemental, elle figure dans le « livre bleu ».

IX – ESPACE DES AUGUSTINS

Plus de 9 000 personnes ont fréquenté l'Espace des Augustins en 2011 pour une soixantaine d'animations (expositions, spectacles, conférences, projections, journées Manuel Azaña, festival Lettres d'automne...). Je vous propose de ratifier un crédit global de fonctionnement de 57 000 € composé essentiellement du budget artistique (cachets artistes, catering, hébergements artistes, redevances, billetterie) et de ratifier un crédit de 9 000 € en investissement pour l'achat d'équipements techniques.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication du bilan de la politique culturelle départementale conduite en 2011 ;
- Approuve les actions proposées pour 2012 :

Conservation du patrimoine

- Diffère à la DM1, lorsque la programmation Etat sera connue, l'examen du programme départemental de travaux sur les monuments historiques ;
- Adopte pour les projets de restauration du patrimoine rural traditionnel (pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent) une autorisation de programme de 15 000 € au titre de l'aide aux communes et 14 862€ pour les particuliers ;
- Décide le renouvellement du partenariat avec le Pays Midi-Quercy et la Région, pour trois années (2012-2014) concernant la démarche d'inventaire engagée par le Pays Midi-Quercy sur son patrimoine bâti ;
- Confirme la participation du département pour 2012 sur des bases identiques à savoir 180 000 € sur la période 2012-2014 ;
- Approuve à cet effet la convention cadre pluriannuelle, sachant que chaque année une convention financière précisera le montant des subventions votées par chaque collectivité ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention ;

Enseignement musical

- Aides aux écoles de musiques 80 000 €
selon les critères définis par le schéma départemental
des enseignements artistiques adopté en mars 2007

Spectacle vivant

- Aide à la création et diffusion musicales 71 800 €

dont :

- . *Orchestre Baroque de Montauban « Les Passions »* 21 000 €
avec le soutien de la DRAC (58 000 €),
la Région Midi-Pyrénées (33 600 €) et les villes de Montauban
(54 000 € + 9 500 € de valorisation aide logistique et matérielle)
et Toulouse (6 000 €)

En 2012 : concerts et enregistrement d'un disque

- . *Ensemble Organum de Moissac* 21 000 €
avec le soutien de la DRAC (70 000 €), la Région Midi-Pyrénées
(43 500 €) et la Ville de Moissac (20 000 € + 20 000 € de valorisation)

En 2012 (30 ans d'existence) : maintien de l'offre pédagogique,
de 3 rendez-vous annuels avec le public local

(les diagonales de printemps à Moissac, d'été à Lauzerte et Moissac
et d'automne à Montpezat de Quercy et Moissac)
et 30 concerts

- . *Association de Rio Grande à Montauban* 10 400 €
avec le soutien de l'Etat (55 000 €), de la Région Midi-Pyrénées (40 320 €)
et de la Ville de Montauban (100 000 €) :
maintien de l'action sur 3 centres d'activités :
 - aide à la diffusion
 - développement et accompagnement des pratiques,
 - action culturelle, éducation artistique et prévention des risques connexes

- . *Association pour la défense et l'illustration de l'abbatiale
de Moissac (A.D.I.A.M.)* 6 500 €
Organisation traditionnelle du festival « Les soirs de Moissac »
concerts de musique classique et musiques du monde donnés
au cloître et au coeur de l'abbaye

- . *Commune de Moissac* 12 900 €
Organisation en collaboration avec l'association Moissac Culture
Vibrations de la 16ème édition du Festival de la voix du 28 juin
au 1er juillet 2012

- . activités du pôle patrimonial de rayonnement
culturel de Moissac 21 028 €

Création et diffusion théâtrale

- Adopte une dotation globale de 138 005 € ainsi répartie :

- . *Le Local – Espace Jean Durozier (Montauban)* 40 205 €
travail de création artistique sur le département et en région,
actions tout public et en direction des jeunes
En 2012 : diminution de l'aide répartie comme suit compte tenu
de la fermeture du local :
 - 12 505 € pour le fonctionnement de la structure
 - 7 700 € d'aide à la création
 - 20 000 € d'aide à la diffusion

- . *Le Théâtrophone* 5 000 €
Création d'oeuvres théâtrales originales fondées sur des textes
nouveaux et faisant appel à des créateurs vivant en région

- . *Compagnie de l'Embellie (Montauban)* 7 050 €
compagnie de théâtre amateur, formation au travers d'ateliers
pour adolescents et adultes, création et diffusion de pièces sur le département dont :

- 5 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 1 000 € d'aide à la création
- 1 050 € d'aide à la diffusion

. *Quercy Production (Cayriech)* 12 750 €

nouvelle création « Les précieuses ridicules »

(30 représentations prévues) dont :

- 3 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 6 750 € d'aide à la création ;
- 3 000 € d'aide à la diffusion

. *Association Symphorèse (Cazes Mondenard)* 7 500 €

Création d'une manifestation intitulée

« Roman du petit Prince »

En 2012 : diminution de l'aide répartie comme suit dans l'attente du projet d'ouverture d'une école de théâtre dans l'ancienne école désaffectée de Saint-Avit :

- 3 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 2 500 € d'aide à la création ;
- 2 000 € d'aide à la diffusion

. *Association Festivalence (Valence d'Agen)* 42 500 €

19^{ème} édition du spectacle « Au fil de l'eau... une histoire »

. *Arène Théâtre (Coutures)* 20 000 €

7^{ème} édition « Les Décousues » et nouvelle création fin 2012

dont :

- 5 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 11 000 € d'aide à la création ;
- 4 000 € d'aide à la diffusion

. *Association Etre (Lafrançaise)* 3 000 €

En 2012 création de « Caligula »

Occitan

- Adopte une dotation globale de 86 500 € ainsi répartie :

Opération « al canton »

- Subvention de 30 000 € à l'institut d'Etudes Occitanes « association Antonin Perbosc » au titre des actions à engager en 2012 étant précisé que l'édition des ouvrages sera achevée en 2012 ;

- Une convention sera établie pour concrétiser le partenariat avec l'institut d'Etudes Occitanes « association Antonin Perbosc » appui technique et partenaire de l'opération « Al Canton » ;

. *Sensibilisation à la langue occitane* 56 500 €

subvention à l'ALCOC (Association pour la langue et la culture occitanes) concrétisée par une convention cadre

dont :

- . 52 000 € pour le fonctionnement et le recrutement d'intervenants agréés en langue occitane
- . 3 100 € pour l'achat de documentation et matériel pédagogique
- . 1 400 € pour la formation continue des intervenants extérieurs

Actions en faveur de la lecture

- Adopte une dotation globale de 50 000 € ainsi répartie :

. *Association Confluences* 40 000 €

dont :

Festival « Lettres d'Automne » (30 000 €)

Plaisir de Lire en collèges (10 000 €)

. *Association REEL* 10 000 €

dont :

Organisation du salon du livre jeunesse (4 000 €)

Venues d'auteurs /illustrateurs en mai 2012 (6 000 €)

Actions jeune public

- Adopte une dotation globale de 45 300 € ainsi répartie :

. Action culturelle en milieu scolaire 10 000 €

actions d'éducation artistique en milieu scolaire

- Précise que la 3ème commission sera saisie pour avis sur les dossiers présentés à la Commission Permanente dans le cadre de cette politique concernant principalement :

–l'éducation artistique avec des actions de sensibilisation à la musique et à la danse menées par l'ADDA 82, adaptées aux orientations du schéma départemental des enseignements artistiques ;

–la classe de jeunes inadaptés sociaux de la maison d'arrêt de Montauban ;

–les manifestations d'information sur l'orientation visant à développer une réflexion sur les métiers et une éducation des choix en fonction des centres d'intérêt et des aptitudes des élèves (rencontres emploi-formation-insertion...).

. *Transports d'élèves* 30 000 €
prise en charge des transports des élèves vers les manifestations culturelles départementales susvisées pour un forfait de 180 € (trajet inférieur à 100 km aller-retour) ou 230 € dans la limite d'un déplacement annuel par établissement et par animation sauf pour « Science en fête » à Novalia et les rencontres emploi-formation-insertion (75% des transports dans la limite des forfaits susvisés ainsi que pour le festival « Big Bang des arts » (50 % des transports vers les lieux de spectacle vivant)

– Décide à compter du 1er janvier 2012, la prise en charge des dépenses susvisées par le biais d'une participation aux établissements scolaires au vu des factures acquittées.

. Prix divers et récompenses 5 300 €
prix attribués lors des différents concours

Politiques territorialisées

. *Fonds d'intervention culturel* 85 000 €

. *Schémas de développement culturel des Pays* 70 000 €
dont :

. programmation 2012 du Pays Midi-Quercy20 000 €

. programmation (3ème) du Pays Montalbanais 50 000 €

– Donne délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des programmes opérationnels annuels et la répartition des subventions directement aux porteurs de projets ;

. Commune de Nègrepelisse : centre d'art et de design
« la Cuisine » 37 000 €
aide accordée à parité avec la Région pour le fonctionnement et les activités du centre d'art, dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi-Quercy

. *Service départemental de matériel scénique*

Poursuite du renouvellement d'une partie du parc son :

. recettes 27 000 €

. dépenses 49 600 €

(dont 9 100 € en fonctionnement, hors frais de personnel)

ADDA 82

– Subvention de 204 500 € à l'ADDA 82 pour la réalisation des missions suivantes telles que détaillées dans le rapport susvisé :

- développement des pratiques musicales actuelles des amateurs,
- actions de diffusion et sensibilisation du jeune public au spectacle vivant,
- diffusion départementale et patrimoine,
- centre de ressources départemental,
- mise en oeuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques ;

Espace des Augustins

Fréquentation de plus de 9 000 personnes en 2011

- Adopte une autorisation de programme 2012 de 20 000 € pour l'équipement numérique des salles de cinéma ;

- Ratifie les crédits suivants :

Investissement

- Restauration et entretien des monuments historiques

Articles 204 141 et 204142 – sous fonction 312 :.....60 951 €
crédits au titre des A.P. Antérieures

- Patrimoine architectural et culturel :

Subventions aux particuliers :.....43 749 €

Article 20422 – sous fonction 312,

4 862 € au titre de l'autorisation de programme de 2012,

38 887 € au titre des autorisations de programme antérieures.

Subventions aux communes :.....15 843 €

Article 204142 – sous fonction 312

8 000 € au titre de l'autorisation de programme de 2012,

7 843 € au titre des autorisations de programme antérieures.

- Equipement numérique des salles de cinéma :

Article 204142 – sous fonction 312 :.....10 000 €

Article 20422 – sous fonction 312 :.....25 000 €

Fonctionnement :

- Ecoles de musique :
 - Article 657342 – sous fonction 311* :.....51 000 €
 - Article 65743 – sous fonction 311* :.....20 000 €
- Animations à caractère départemental :
 - Article 65744 – sous fonction 311* :.....356 305 €
- théâtre :.....138 005 €
- Musique :.....71 800 €
- Occitan :.....86 500 €
- Lecture :.....50 000 €
- Action culturelle en milieu scolaire :.....10 000 €
- Prix divers :
 - Article 6713 – sous fonction 311*.....5 300 €
- Participation aux frais de transport :
 - Articles 656813 – sous fonction 21 et 221*.....30 000 €
- ADDA 82 :
 - Missions (*article 67456 – sous fonction 311*).....204 500 €
- Fonds d'Intervention Culturel :.....120 000 €
 - Article 67451 – sous fonction 311*
dont 85 000 euros au titre de 2012 et 35 000 € au titre des enveloppes antérieures
- Schémas de développement culturel des Pays :.....75 413 €
 - Article 674562 sous fonction 311*
Pays Montalbanais :
20 491 € au titre des enveloppes antérieures
30 000 € au titre de 2012
Pays Midi-Quercy :
14 922 € au titre des enveloppes antérieures
10 000 € au titre de 2012
- Commune de Nègrepelisse (centre d'art La Cuisine) :.....37 000 €
 - Article 6573473 - sous fonction 311*
- Commune de Moissac :.....21 028 €
 - (pôle patrimonial de rayonnement culturel)
Article 6573475 - sous fonction 311
- Syndicat mixte du Pays Midi-Quercy (Inventaire) :.....60 000 €
 - Article 6573474 - sous fonction 311*

Adopté à l'unanimité.

Le Président,